

Fiche de souhait de réservations Accueils de Loisirs

Direction de l'Education
Pôle accueil/inscriptions
Mairie d'Orléans - Hôtel Groslot
45040 ORLEANS Cedex 1
☎ : 02.38.79.29.73 –74 ou 77
Mail : alsh@orleans-metropole.fr
Site : www.orleans-metropole.fr

ALSH

MERCREDIS 1^e SEMESTRE 2019

Centre souhaité :

NOUVEAU

**A partir du 5 novembre 2018,
vous pouvez faire vos pré-
réservations en ligne en vous
connectant sur le portail famille :
moncompte.orleans-metropole.fr**

**Avant toute demande il est
impératif d'avoir complété et
remis le dossier administratif
unique complet 2018-2019, avec
les pièces actualisées (justificatif
d'activité, assurance...)**

**Ce document est à remettre
au référent périscolaire de
l'école**

Du 05 au 16 novembre 2018

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES MERCREDIS DU
SEMESTRE DU 09 JANVIER AU 03 JUILLET 2019**



Cadre réservé au service
Réfèrent

Famille N°

Nom

Ecole

*Date et heure de retour de la
Fiche*

...../.....h.....

***Un accusé réception de la
demande sera remis aux
familles***

**Toutes les demandes
transmises hors délai seront
examinées dans la limite des
places disponibles.**

**Les fiches des enfants non
scolarisés dans une école
publique Orléanaise,
pourront être déposées au
service Accueil/ Inscriptions.**

***Seules les demandes faites
par le portail seront prises
en compte.
Aucune demande par mail
ne sera traitée***

Exception :

Si pour des raisons de garde alternée, vous souhaitez inscrire votre enfant un mercredi sur deux, merci de préciser s'il s'agit des semaines paires ou impaires et **d'indiquer les dates souhaitées**. Il est impératif de joindre un jugement attestant de la garde alternée.

Semaines (à préciser) : -----

Dates
souhaitées

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Horaires : Les centres fonctionnent de 8h00 à 18h00.

Une garderie est proposée à partir de 7h30 (dans les péricentres ou en direct sur le centre)

A compléter pour l'(es) enfant (s) à inscrire

	Nom de l'enfant	Prénom	Péricentre	Centre	Classe
1					
2					
3					
4					

Centres permanents accessibles depuis les Péricentres ouverts :

SEQUOIAS (élémentaires)	Direct – O.Cormier – Gutenberg – la Cigogne – B. Maréchal - J. des Plantes
CHATEAU: (élémentaires)	Direct – J. Mermoz – P. Segelle – Madeleine
SAPINS: (élémentaires et maternels)	Direct – G. Cadou – Kergomard
CAPUCINS : (élémentaires et maternels)	Direct – M. Perrard – J. des Plantes
CHATELET : (élémentaires et maternels)	Direct

Centres maternels : Directement - Aucun transport

PIERRE SEGELLE – LA MADELEINE - GUTENBERG – MARIE STUART – BENEDICTE MARECHAL

EMIS :

4. Avez-vous sollicité en parallèle une inscription auprès de l'EMIS pour les mêmes dates :

Oui Non

Quelle est votre priorité :

ALSH
 EMIS

ALE :

3. Si vous n'obteniez pas de place en ALSH pour votre enfant en élémentaire souhaitez-vous l'inscrire dans l'ALE de votre secteur Le mercredi matin :

Oui Non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'(LES) ENFANTS (S) A INSCRIRE

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom :				
Prénom :				
<i>Allergie (1)</i>				
<i>Restriction(s) alimentaire(s)</i>				
Rappel DTP				

Compagnie d'assurance (joindre le justificatif):

Nom

N° de police ou de contrat.....date de validité.....

AUTORISATIONS

- | | | | | |
|--|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| À être filmé et photographié | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non |
| À participer aux activités extérieures | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non |
| À être transporté en car | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non |
| À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non |
| À faire pratiquer toute intervention d'urgence | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non |

En cas d'urgence la famille est immédiatement avertie par nos soins

Attention :

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par la photocopie du jugement. En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

Observation de la famille :

.....

.....

.....

Rappel : En cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les **critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par courrier. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Toute annulation quel que soit le motif donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille.

Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille.

Seules les absences justifiées par la production d'un certificat médical annulent la facturation.

Je soussigné(e) Madame,

Monsieur,.....

Mère

Père

Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Fait à Orléans le.....

Signature obligatoire :

Cadre réservé à l'administration

REPRESENTANT 1

Cdd Cdi Etudiant formation

Libéral Retraité Intérimaire autre

Sans activité Recherche d'emploi

REPRESENTANT 2

Cdd Cdi Etudiant formation

Libéral Retraité Intérimaire autre

Sans activité Recherche d'emploi